



problèmes de droits de garde week-end du 14 octobre

Par **favel**, le **13/10/2011** à **11:07**

Bonjour,

Je suis séparée depuis 3 ans et divorcée depuis 1 an et 1/2.

J'ai la garde de mes trois enfants en bas âges. Mon ex-mari qui revendique avec fierté son autorité parentale, a depuis tout ce temps une facheuse tendance à vouloir me nuire. Je ne remets pas en doute l'amour qu'il a pour ses enfants, juste le fait qu'ils les instrumentalisent pour m'atteindre. Le juge ayant perçu lors de sa décision, qu'il était capable, de faire un peu tout et n'importe quoi (mes enfants sont encore très jeunes). A apporter une précision au mode de garde, que mon ex-mari avait comme obligation de me prévenir 7 jours au minimum à l'avance, s'il lui était impossible de récupérer ses enfants le vendredi soir sinon cela impliquait qu'il faisait valoir son droit de garde

J'ai un travail à plein temps assez loin de mon domicile, j'ai du négocier mes horaires de travail à la condition que je puisse récupérer ses heures à un moment ou à un autre, comme mon ex-mari est parfaitement au courant de tout cela, il a décrété lundi soir que ce vendredi il n'irait pas récupérer ses enfants. Je ne sais plus quoi faire, à part cette fois-ci ne pas céder. Je suis terrorisée pour mes enfants.

Merci pour votre aide

Par **Domil**, le **13/10/2011** à **13:24**

Pour cette fois, vous vous arrangez avec votre employeur, pour être là, et vous faites constater (main courante dont vous prenez le n° pour votre avocat en allant faire la main courante avec les enfants donc preuve qu'ils étaient avec vous) qu'il n'est pas venu et sans prévenir 7 jours à l'avance.

Avec ça, vous faites une requête au JAF pour inverser : désormais, il doit prévenir qu'il vient chercher les enfants 7 jours à l'avance, sinon, c'est qu'il a renoncé à son droit sur ce WE) S'il vous refait le coup de ne pas venir alors qu'il avait prévenu qu'il venait, vous retournez chez le juge, pour faire supprimer le dit droit d'hébergement le WE

Evidemment, vous pouvez l'avertir de ce que vous allez faire, s'il se permet de ne pas venir.

Par **favel**, le **13/10/2011** à **14:08**

merci pour votre réponse.

Sauf que là où se situe toute la complexité du pb, il n'y a plus d'arrangement possible avec mon employeur, cela fait trop de fois qu'il me met devant le fait accompli.

C'est aussi pour cette raison que le juge avait stipuler lors du jugement final qu'il devait me prévenir 7 jours minimum à l'avance et il s'y est engagé (stipulé aussi dans le jugement)
merci encore

Par **Domil**, le **13/10/2011** à **14:15**

Il doit récupérer vos enfants où ?
Que se passe-t-il s'il ne vient pas ?

Par **favel**, le **13/10/2011** à **15:03**

A la sortie de l'école.

Connaissant le personnage, c'est pour cela que j'ai divorcé, il fait uniquement cela pour me stresser, il sait très bien ce qu'il fait.

Je pense qu'il ira chercher les enfants, je lui ai re précisé ses engagements. J'ai décidé que je ne céderai pas cette fois, il se mêle de tout concernant l'éducation des enfants, il ne paie plus la pension depuis 2 mois. Jusqu'à maintenant j'ai tout accepté maintenant je n'en peux plus.

Par **Louxor_91**, le **13/10/2011** à **15:29**

[citation]J'ai décidé que je ne céderai pas cette fois[/citation]
donc ce n'est pas la première fois... faites en sorte que ce soit la dernière ! plus de gentillesse ! tachez de trouver une ultime solution et faites ce que vous conseille Domil !

[citation]il ne paie plus la pension depuis 2 mois[/citation]
et vous attendez quoi ? Ré-a-gi-ssez !!

[citation]il se mêle de tout concernant l'éducation des enfants[/citation]
si il a l'autorité parentale... reste à savoir comment il s'en mêle par contre...